

*Administration financière—Loi*

avantageuse; cinquièmement, qu'on se serve de procédés adéquats pour mesurer l'efficacité des programmes lorsque cela est possible en pratique et enfin, que la responsabilité de tenir les comptes centraux du gouvernement fédéral, actuellement exercée par le ministère des Approvisionnement et Services, passe au Bureau du Contrôleur général.

C'étaient là les responsabilités, pouvoirs et devoirs dont le Vérificateur général recommandait d'investir le Contrôleur général quand on en nommerait un. Or, le projet de loi ne définit pas ainsi les responsabilités du titulaire. Le cabinet et les hauts fonctionnaires s'opposent depuis le début à ce qu'on crée le poste de Contrôleur général. C'est bien compréhensible. Ils savaient que la maison était en désordre et qu'il fallait y faire le ménage. Ils ne tenaient pas à ce que quelqu'un de l'extérieur vienne en rejeter le blâme directement sur eux.

**Une voix:** Pour sûr.

**M. Blackburn:** J'ai entendu un député libéral dire «pour sûr.» Pourquoi a-t-il fallu attendre deux ans avant que l'on nomme un contrôleur général? De toute évidence, les cadres supérieurs, les chefs de services, s'opposaient à une telle nomination; ils l'ont retardée de deux ans. Ne venez pas me raconter d'histoires. Je me demande donc si on peut leur confier le soin de déterminer les pouvoirs et les responsabilités rattachés à ce poste. Imaginez-vous des fonctionnaires qui essaient de camoufler leurs vieilles erreurs, définir les pouvoirs et les responsabilités du nouveau contrôleur général? Voilà ce qui me préoccupe le plus pour le moment; c'est pourquoi j'ai dit que les députés de mon parti appuieraient ce bill mais pas inconditionnellement, loin s'en faut. Nous exigeons des renseignements bien plus détaillés sur ce bill avant de l'adopter en troisième lecture.

Le contrôleur général aura une tâche très lourde à assumer. Proposer cette mesure, c'est reconnaître un fait notoire, à savoir que la gestion financière du gouvernement laisse beaucoup à désirer, et qu'il est urgent d'y remédier. Le gouvernement a carte blanche pour les dépenses qui ont augmenté proportionnellement beaucoup plus rapidement que l'inflation. Inutile de consulter le rapport de l'auditeur général pour nous en rendre compte. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le dossier financier du gouvernement des dix dernières années.

D'après ce que dit le ministre des Finances (M. Chrétien) dans l'édition de 1978-1979 de la brochure intitulée «Où va l'argent de vos impôts», qui tient un peu de la plaisanterie, le gouvernement prévoit dépenser au total, pour l'année 1977-1978, 44.45 milliards de dollars, soit une augmentation de 8.2 p. 100 sur l'année 1976-1977. Notre déficit total sera de l'ordre de 9.7 milliards de dollars. D'après les prévisions budgétaires contenues dans le livre bleu du conseil du Trésor, en 1978-1979 nos dépenses augmenteront de 9.8 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Il pourrait être intéressant maintenant de comparer le bilan actuel des dépenses gouvernementales à celui de 1968, année où le premier ministre prit le pouvoir. Cette année-là, l'État avait dépensé au total 9.8 milliards de dollars. Actuellement, notre déficit national est presque aussi élevé. Pour l'année financière qui vient, nous allons donc enregistrer un déficit égal au total des dépenses gouvernementales d'il y a dix ans.

[M. Blackburn.]

● (2032)

La question sur laquelle nous devons nous pencher ne concerne pas tellement l'augmentation des dépenses du gouvernement, mais bien la façon dont ces dépenses ont été administrées, ou plutôt mal administrées. Vu ce que le gouvernement a fait jusqu'ici dans le domaine financier, on est en droit de se demander si le bureau du contrôleur général ne pourrait devenir un autre moyen de dissimuler une mauvaise administration financière? Si l'on ne définit pas plus clairement le rôle du contrôleur général, c'est un risque que nous courrons en augmentant le pouvoir de la bureaucratie. Nous devons nous efforcer au maximum d'obliger le gouvernement à mieux justifier ses actes. Une bonne partie des dépenses du gouvernement a révélé une incurie, comme on l'a vu dans les rapports antérieurs du vérificateur général.

A l'époque où j'étais membre du comité des comptes publics, les exemples les plus notoires de cette incurie ont été Polysar et l'EACL. Le gouvernement se fait encore prier pour faire enquête sur ce qui est arrivé aux millions de dollars dépensés par l'AECL en commissions versées à des agents étrangers. La dernière chose qu'on nous a apprise, c'est que l'EACL n'obtiendrait pas tout ce qu'elle espérait pour les 2 millions de dollars qu'elle a versés en guise de paiement pour des services postcontractuels relativement à la vente de réacteurs nucléaires à la Corée du Sud. Cette somme faisait partie des 15.4 millions de dollars versés à M. Shaul Eisenberg, je pense, de Tel Aviv, ou du moins c'est là que se trouve son bureau-chef, pour des services futurs. C'est tout de même moins que la commission de 20 millions de dollars que l'EACL avait malencontreusement accepté à l'origine de verser à M. Eisenberg. Il reste aussi à expliquer les quelque 2.4 millions de dollars versés par l'Énergie atomique à titre de commission pour la vente d'un réacteur nucléaire à l'Argentine. Cet argent a été déposé au numéro d'un compte dans une banque suisse, mais l'Énergie atomique affirme qu'elle ignore qui a reçu l'argent, et à quoi il a servi.

Le gouvernement a été très négligent dans le contrôle qu'il exerce sur ses organismes et ses responsabilités financières. Je pourrais m'étendre sur le fiasco de l'EACL et de Polysar, mais j'imagine que ce serait anti-réglementaire. J'estime cependant que l'EACL et l'affaire Polysar à Sarnia sont des facteurs importants et qu'ils se rapportent au bill. A mon avis, ces questions ont un rapport avec les activités dont s'acquittera, nous l'espérons, le contrôleur général si nous obtenons les règlements appropriés et s'il est autorisé à intervenir au besoin.

L'énergie atomique, remonte en fait aux années 1940. Ce genre d'activité a toujours été entouré d'un grand secret et constituait un sujet tabou. Lorsque des affaires avaient lieu, les transactions s'effectuaient en secret, c'est à dire subrepticement dans une atmosphère ressemblant étrangement à celles des romans d'espionnage. Je ne fais pas allusion ici au Canada mais à toutes les puissances nucléaires.

Cette situation a persisté au cours des années 1950 et même jusque dans les années 1960. Le gouvernement a alors décidé, après avoir dépensé tout cet argent qu'il devait construire un réacteur et le commercialiser. J'accuse le gouvernement canadien de s'être abaissé aux plus sordides manœuvres commerciales pour essayer de vendre nos réacteurs CANDU. Ce